

➤ Actualité

*On ne jette plus ses plantes,
ses vivaces, ses bulbes...
on les troque !*

à la Bourse aux Plantes d'Automne
le samedi 12 octobre - salle du parc de 14h à 17h

La Ville de Maxéville invite tous les Maxévillois passionnés de jardinage à venir échanger leurs vivaces, bulbes, plants... à l'occasion de cette manifestation organisée en collaboration avec les Jardiniers de France.



De 14h30 à 16h, les visiteurs pourront tout apprendre sur **"le fraisier et les bulbes de printemps"** en assistant à la conférence de Michel Fontaine, membre du club des Jardiniers de France de Maxéville.

Contacts : Anne Lodolo, adjointe déléguée à l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie et au fleurissement 06 74 25 31 79 et Jean-Pierre Bruneau, club des Jardiniers de France de Maxéville 03 83 37 44 00

➤ Sommaire

Page 2	Vie municipale
Page 3	Mairie pratique
Page 4	Le dossier du mois
Page 5	A votre agenda
Page 6	La tête et les jambes
Page 7	Du côté des enfants
Page 8	La ville en mouvement

Editeur : ville de MAXÉVILLE (54320),
14, rue du 15 septembre 1944
Mairie.maxeville@mairie-Maxeville.fr
représentée par son maire, Henri BEGORRE
Directeur de la Publication : Henri BEGORRE
Rédactrice : Véronique THIÉTRY
Imprimeur : imprimerie Jeanne d'Arc
14, rue Blaise Pascal - MAXÉVILLE (54320)
Parution : mensuel tiré à 4 600 exemplaires
Dépôt Légal effectué à la préfecture de Meurthe-et-Moselle
sous le numéro 479
Prix : gratuit

Au Conseil Municipal

■ DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2002

● Roger Denommé, Conseiller municipal et 5e adjoint ayant présenté sa démission, Georges Rixe est installé dans ses nouvelles fonctions de Conseiller municipal et désigné pour faire partie de la commission "Environnement".

A l'unanimité

● L'indemnité du 8e adjoint est fixée, comme pour les autres adjoints, à 24 % de l'indice brut 1015, le taux maximum autorisé pour cette fonction étant de 27,5 %.

● Afin de favoriser le développement de différents modes de garde adaptés aux nouveaux besoins des familles, la Ville de Maxéville et la Caisse d'Allocation Familiale ont dès 1990 mis en œuvre un Contrat Enfance qui a donné toutes satisfactions. Ce contrat est donc renouvelé jusqu'au 31 décembre 2005.

● La signature de l'avenant n°1 à la convention passée avec la Fédération des Œuvres Laïques de Meurthe et Moselle élargit ses missions à l'animation et l'encadrement de la garde périscolaire du soir sur le quartier Centre. Le tarif de la garde périscolaire est fixé, par séance, à 1,50€ pour les usagers Maxévillois et à 2€ pour les usagers extérieurs.

● Proposé par la ville de Maxéville dans le cadre du Grand Projet de Ville, le futur stade de football sera situé face à l'entrée Ouest de l'esplanade du Zénith. L'affinement du programme est intégré au cadre plus large d'une délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à Solorem. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Communauté urbaine du grand Nancy et du Conseil général pour cette réalisation.

● Chargée par la Fédération Française du Sport Automobile d'organiser la finale de la coupe de France des Runs, l'Association Sportive Automobile de Nancy reçoit une subvention de 3.000€ pour lui permettre de préparer cette manifestation d'envergure sur le parking du Zénith les 12 et 13 octobre prochains.

● Le SLUC Nancy Basket Association propose de faire connaître le basket et les valeurs attachées au sport en général en mettant à disposition des écoles primaires de Maxéville et des Lynx Maxévillois ses éducateurs sportifs en formation. La Ville contribue à hauteur maximum de 1.000€ au financement de ces interventions.

● La SARL Vikalu est une entreprise Maxévilloise spécialisée dans la production de portes en aluminium avec vitraux. Invitée à participer à la foire internationale de Dubaï du 2 au 6 octobre, ses supports de communication pour cet événement feront référence à Maxéville. Une subvention de 2.000€ est versée à cette entreprise, une telle manifestation contribuant au rayonnement international de la Ville.

● L'Association des Foyers de Travailleurs de Meurthe et Moselle reçoit une subvention de 800€ pour soutenir ses actions administratives, sociales et d'animations qui contribuent à développer la convivialité et l'intégration des habitants du foyer St Martin.

● 1.500€ sont versés à l'Association des Maires de France en faveur des populations des pays de l'Est de l'Europe frappées par les récentes pluies torrentielles et les inondations.

● La reconduction de l'opération "Colis de Noël" permettra cette année encore d'offrir à tous les Maxévillois âgés de 70 ans et plus un colis d'une valeur fixée à 13€ ou un bon cadeau équivalent. Une boîte de chocolats de même valeur sera remise à chaque personne âgée résidant à Notre Dame De Bon Repos et à chaque Maxévillois se trouvant en maison de retraite hors de la commune.

● Afin de satisfaire aux besoins des services, le tableau des effectifs est modifié pour prendre en compte la transformation d'un emploi d'agent de salubrité chef en emploi d'agent d'entretien et le passage à temps complet d'un emploi d'agent d'entretien.

● La partie de la route départementale n°30 allant de la limite de commune avec Laxou à son intersection avec l'avenue du Général de Gaulle et la rue Blaise Pascal est dénommée avenue du Rhin afin d'éviter toute ambiguïté et de permettre l'enregistrement des sociétés qui y sont implantées par la Direction Générale des Impôts.

● A la demande de madame et monsieur Joseph Comisi, acquéreurs des lots n° 2 et 4 dans le PAE " Les Folies ", la délibération du 28 juin 2000 relative à cette vente est annulée pour permettre un nouveau découpage des deux parcelles et autoriser la vente du lot n°4 à madame et monsieur Manteau.

● L'une des principales causes du saturnisme est la présence de plomb dans les peintures anciennes utilisées dans les bâtiments jusqu'en 1948. Considérant que de telles constructions existent en grand nombre dans les communes Meurthe et Mosellanes, le Conseil municipal, en vertu du principe de prévention, donne un avis favorable au classement du département comme zone à risques d'expositions au plomb et requiert l'avis de la CUGN, compétente en matière d'habitat.

● Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à se porter acquéreur de la propriété sise 13, rue Aristide Briand au nom de la Ville de Maxéville dans le cadre de l'adjudication des parcelles cadastrées AC 364 et AC 365. La municipalité souhaite ainsi pouvoir y mener une réflexion sur une forme d'urbanisation répondant au caractère pavillonnaire de ce secteur et à sa proximité avec l'ensemble "Les Folies".

A la majorité absolue

● Suite à la démission de Roger Denommé, 5e adjoint, Jean-Luc Tritz, Edwige Franzetti et Isabelle Siméon prennent respectivement les places de 5e, 6e et 7e adjoints. Anne Lodolo, élue 8e adjoint, se trouve immédiatement installée dans ses fonctions.

■ PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le **mercredi 23 octobre** à 20h en mairie.

Venez rencontrer les adjoints lors des permanences qu'ils assurent dans votre quartier.

Quartier	Permanence	Adjoint ou Délégué
■ Les Aulnes	Judi 3 octobre de 18h à 19h à l'école Moselly	Henry KROPACK
■ Meurthe/Canal	Vendredi 4 octobre de 20h à 21h à l'ancienne annexe des Cadières	Edwige FRANZETTI
■ Centre	Vendredi 11 octobre de 18h30 à 19h30 en mairie	Michel BONAMOUR

En dehors de ces permanences, les adjoints et délégués se tiennent à votre disposition et peuvent vous rencontrer sur rendez-vous. Contactez le 03.83.32.30.00 ou transmettez vos demandes et remarques par le biais du coupon qui se trouve en page 8.

PERMANENCE DES ELUS DE LA GAUCHE PLURIELLE

Gérard Laurent, Olivier Pivel, Denis Truck, Michèle Meyer-Malheux, Evelyne Mechling et Bernard Ricci assureront une permanence le :

- vendredi 11 octobre de 18h à 19h à la salle de l'école Moselly
- vendredi 18 octobre de 18h à 19h à la salle 13 du C.I.L.M.

Etat civil

BIENVENUE A...

- Olivia FAVEAUX, née le 30 août 2002
- Sylvain BASSOT, né le 3 septembre 2002
- Victoria SONZOGNI, née le 9 septembre 2002
- Mathias BOEFFEL, né le 12 septembre 2002

ILS SE SONT UNIS...

- Manuel MONTEIRO et Arlette BERSOT, mariés le 14 septembre 2002

ILS NOUS ONT QUITTES...

- Raymonde ALBERT veuve GEISEN, décédée le 19 août 2002
- Wladyslawa KWASNIEWSKA veuve ALCUTA, décédée le 29 août 2002
- Jean de RIVOYRE, décédé le 31 août 2002

Infos pratiques

■ CONFERENCE SUR LA SUCCESSION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

La ville de Maxéville en partenariat avec la chambre départementale des notaires organise une conférence sur la succession et la transmission du patrimoine le :

Judi 3 octobre à 14h30
Salle du Parc de la mairie

■ LA POSTE DE MAXEVILLE VOUS INFORME

Vendredi 11 et samedi 12 octobre, la Poste de Maxéville organise «**les Journées immobilières**» dans ses locaux du 12 rue du 15 septembre 1944. Un conseiller spécialisé en immobilier répondra à toutes vos questions. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de messieurs Husson ou Armanini au 03 83 32 00 94.

■ APRES-MIDI RECREATIF DES ANCIENS

La municipalité invite les Maxévilloises et Maxévillois de 65 ans et plus à un après-midi récréatif qui se déroulera le :

Samedi 26 octobre 2002 à 14h30

à la maison de retraite Notre Dame De Bon Repos - 34, rue du Général Leclerc. L'après-midi débutera par un spectacle suivi d'un goûter.

Vous souhaitez participer à cet après-midi récréatif ?

Pensez à vous inscrire jusqu'au 11 octobre :

- **en mairie centrale**, auprès de Corinne : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- **à l'annexe mairie de Champ le Bœuf**, auprès d'Emmanuelle : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.

Les personnes qui auraient des difficultés pour se rendre à Notre Dame De Bon Repos peuvent le faire savoir au moment de l'inscription.

■ ENQUETES PUBLIQUES

Modification du plan d'occupation des sols

Cette modification porte sur des adaptations mineures générées entre autres, par la phase de concertation qui s'est déroulée sur le secteur du PAE "sous l'ancienne église", les dispositions de la loi S.R.U...

Une enquête publique se déroulera à la mairie de Maxéville ainsi qu'à la communauté urbaine du grand Nancy :

du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre.

Les personnes intéressées peuvent y consulter le dossier aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Monsieur Krebs, commissaire-enquêteur recevra en mairie de Maxéville les :
lundi 21 octobre de 9 h à 11 h,
mercredi 30 octobre de 15 h à 17 h
vendredi 8 novembre de 15 h à 17 h.

Boulevard urbain Meurthe-Canal

Suite à la déclaration d'utilité publique du projet, l'enquête parcellaire est engagée. Elle est prévue du **lundi 14 octobre au lundi 4 novembre** inclusivement. Les personnes dont la propriété est touchée par le projet peuvent consulter le dossier en mairie de Maxéville aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Monsieur Krebs, commissaire enquêteur sera présent en mairie le **lundi 24 octobre** de 14 h à 17 h.

■ PROCHAINES PERMANENCES JURIDIQUES

● Aide aux victimes :

L'association A.N.N.E. vous reçoit au CILM chaque vendredi de 14h à 17h. Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du n° 03 83 90 22 55.

● Conciliation/Médiation :

Les prochaines permanences du conciliateur auront lieu **le 1^{er} octobre et le 5 novembre** de 8h30 à 11h30 au CILM, 23 rue de la Meuse à Champ le Bœuf.

Le conciliateur n'est ni juge, ni policier. Son rôle est d'éviter une procédure judiciaire longue et onéreuse en favorisant un règlement amiable des conflits qui lui sont soumis : litiges entre voisins, jeunes en situation difficile, malfaçons, problèmes de propriété (droit de passage, plantations d'arbres non respectées, conflits propriétaires, locataires), problèmes de consommation....

Si les parties parviennent à un accord, celui-ci peut être rédigé, signé et déposé au greffe du Tribunal d'Instance. Si le litige persiste, le

conciliateur ne peut imposer de solution, ni aviser le Tribunal du refus rencontré. Il est par ailleurs strictement tenu au secret.

● **Consultations juridiques de 9h30 à 11h30 :** Samedi 12 octobre en mairie, 14 rue du 15 Septembre 1944 : Maître Anne-Claire Bigorne-Conrad

Samedi 26 octobre au CILM, 23 rue de la Meuse : Maître Mickaël Decorny

■ RAMASSAGE DES OBJETS HETEROGENES

Le prochain ramassage des objets hétérogènes s'effectuera le **mardi 1^{er} octobre** à partir de 4h du matin. Merci de ne sortir vos objets encombrants qu'après 20h la veille du ramassage.

■ AMENAGEMENTS HORAIRES SUR LE RESEAU STAN

Votre ligne 134-135 a subi les modifications suivantes pour le samedi :

- Le départ de 16h39 est supprimé de Malzéville Savlons en direction Villers Lycée Stanislas.
- Un départ supplémentaire a lieu à 16h40 de Maxéville Lafayette en direction de Villers Lycée Stanislas.
- Le départ de 15h50 depuis Villers Lycée Stanislas se fait en direction de Maxéville Lafayette et non plus de Malzéville Savlons.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site : www.reseau-stan.com ou contacter Allo Stan au 03 83 30 08 08.

Vivre à Maxéville

■ CONTROLES DE VITESSE :

Une convention ayant été passée avec la Communauté Urbaine pour un prêt de Jumelles Radar, la Police Municipale effectue régulièrement des contrôles de vitesse sur l'ensemble de la commune. Ceux-ci sont réalisés dans les mêmes conditions que ceux de la Police Nationale.

■ DEMENAGEZ MALIN :

Lors de votre déménagement, n'oubliez pas de déposer en mairie une demande de permission de voirie. Celle-ci vous permettra de stationner votre véhicule (PL ou VL) au plus près de votre domicile sans crainte d'une verbalisation tout en assurant une liberté de passage aux piétons.

■ AUTOMOBILISTES, N'OUBLIEZ PAS QUE LES TROTTOIRS SONT DES ESPACES RESERVES AUX PIETONS !

L'arrêt et le stationnement y sont donc strictement interdits. La Police Municipale veillera au bon respect des règles de stationnement et verbalisera si nécessaire.

Une opération concrète pour l'amélioration *du cadre de vie de nos quartiers*

La ville de Maxéville, dans le cadre de la politique de requalification et d'aménagement de son territoire qu'elle mène actuellement, a décidé d'engager :

- Une campagne de ravalement de façades afin d'améliorer l'image des rues de certains quartiers ;
- Une campagne de réduction des nuisances sonores dues à la circulation ;
- Une campagne de remises aux normes d'un parc immobilier inconfortable et la résorption du parc vacant et insalubre.

Pour aider les propriétaires, la ville apportera sa contribution par l'octroi de primes.

► Le ravalement de façades :

Depuis 1987, la commune a mis en place une campagne de ravalement incitative pour améliorer la qualité et l'attractivité des rues de la commune. Pour transformer l'image de la ville, cette opération qui s'est arrêtée en 1996 va être reconduite suivant deux formules :

● le ravalement obligatoire :

le code de la construction et de l'habitat stipule que chaque propriétaire est tenu d'effectuer les travaux nécessaires pour maintenir un aspect correct de sa façade. Cette obligation s'applique aux immeubles situés dans les périmètres ayant fait l'objet des campagnes précédentes.

Les rues concernées par la campagne obligatoire :

Rues de Metz, de la République, du 15 septembre 1944, Courbet, du Général Leclerc, Charcot et Gambetta.

● le ravalement incitatif :

sur le reste du territoire communal, les propriétaires effectuant de tels travaux sur leur patrimoine pourront percevoir une subvention sur avis de la commission *.

Dans tous les cas, les travaux devront satisfaire aux objectifs de qualité et de durabilité à l'origine de cette campagne. Pour cela, les matériaux utilisés devront être adaptés aux pathologies identifiées de la construction et assurer un résultat satisfaisant en terme d'esthétique et de pérennité.

De plus, dans un souci d'harmonisation des ensembles urbains, sur chaque rue, les travaux de revalorisation des façades devront s'inscrire dans une réflexion d'homogénéisation des coloris prescrits en conservant l'aspect originel du bâtiment.

► La réduction des nuisances sonores :

En complément des diverses mesures mises en œuvre par la Municipalité, cette dernière a décidé d'engager une campagne sur l'isolation acoustique en participant au financement du remplacement de menuiseries extérieures (portes et fenêtres). Pour bénéficier de cette aide, les travaux devront être effectués par des professionnels spécialisés ; les matériaux devront être agréés et donner des garanties d'un résultat minimum d'affaiblissement du bruit de 35 db.

Les conditions :

Qu'il s'agisse de travaux de ravalement de façade ou remplacement de menuiserie, l'attribution de subventions porte sur des bâtiments construits depuis plus de 15 ans et n'est pas soumise à conditions de ressources.

* Cette commission a pour objectif de repérer les " points noirs " qui feront l'objet de l'injonction de la ville à se conformer à la réglementation, d'identifier les fronts bâtis nécessitant un traitement chromatique particulier pour garantir le résultat visuel recherché et de proposer au conseil municipal l'attribution des primes individuelles.

► Les aides à l'amélioration de l'amélioration de l'habitat

Deux opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) se sont succédées sur le territoire communal. Afin de lutter contre le bruit et l'insécurité dans les logements, de remettre aux normes un parc inconfortable et d'aider à la résorption du parc vacant et insalubre, des aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat sont disponibles pour les logements privés, suivant certaines conditions.

● Pour les propriétaires occupants :

Les conditions : logements construits depuis plus de 15 ans et destiné à l'habitation principale – sous conditions de ressources.

Les travaux : mise aux normes, confort, travaux spécifiques (économie d'énergie par exemple).

● Pour les propriétaires bailleurs :

Les conditions : sans conditions de ressources - logement construit depuis plus de 15 ans et destiné à la location (engagement sur 9 ans) – logement dépourvu pour partie ou en totalité de confort.

Afin de vous présenter le dispositif et de répondre à vos interrogations sur cette opération globale de requalification urbaine, des réunions publiques seront organisées dans les quartiers dans les prochaines semaines. Nous vous en informerons par voie de presse, d'affichage, dans le PIM et sur le site Internet de la ville.

Dès le mois de novembre, vous pourrez également vous renseigner auprès de l'ARIM LORRAINE, 160 rue de St Dizier à Nancy au 03 83 37 20 24 ou rencontrer le technicien lors de ses permanences au service urbanisme, 2 rue André Fruchard, le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 16h.



➤ En Octobre

■ DU 04 AU 13 OCTOBRE

En partenariat avec le Nancy Jazz Pulsations, et dans le cadre des "Quartiers Musiques", l'association Jeunes et Cité vous invite à découvrir la Capoeira lors des manifestations qu'elle organise à Champ le Bœuf :

Vendredi 04 octobre de 18 à 21h, après un verre de l'amitié à Jeunes et Cité, le groupe "Brasil Heros", en provenance de Guyane française, effectuera des démonstrations à plusieurs endroits du quartier.

Du 07 au 11 octobre au CILM de 18 à 19h30 : les "Brasil Heros" encadreront un atelier gratuit d'initiation à la Capoeira qui sera ouvert à tous les jeunes de Champ le Bœuf.

Samedi 12 octobre à 20h à la salle des banquets du CILM : Le travail fait dans ces ateliers sera présenté lors d'une soirée brésilienne. Au programme : repas typique et démonstrations de Capoeira. Cette soirée est ouverte à tous les habitants du quartier. Tarif adulte : 5€. Réservation obligatoire auprès de Jeunes et Cité, 1-3 rue de la Crusnes - 03 83 98 41 51.

Dimanche 13 octobre à partir de 14h, les jeunes ayant participé aux ateliers feront une présentation avec le groupe "Brasil Heros" à Nancy à l'occasion de la "Pépinière en Fête".

■ DIMANCHE 6 OCTOBRE

L'Association de Quartier de Champ le Bœuf vous invite à participer à la **marche** qu'elle organise autour de Pulnoy et Seichamps. A 13h30, les randonneurs quitteront le parking de la Cascade à Champ le Bœuf pour rejoindre le départ du circuit de 12kms dans les bois de Pulnoy. Il faut compter 3h30 pour effectuer ce parcours sans difficulté particulière. Tarif : carte d'adhésion à l'AQCLB, 5€ et 5€ à l'année pour l'assurance et les frais de l'activité (gratuit pour les moins de 12 ans). Les personnes sans moyens de locomotion sont priées de téléphoner la veille à l'organisateur. Contact : Gérard Vetry, 03 83 98 26 85 ou 06 62 82 23 47. En cas de très mauvais temps la marche sera reportée.

■ DU 6 AU 25 OCTOBRE

Le Cercle des Arts vous invite à visiter son **9^e Salon d'Automne** chaque après-midi à la salle des spectacles du CILM, 23 rue de la Meuse. N'hésitez pas à venir découvrir les huiles, aquarelles, sculptures réalisées par les membres de cette association. Entrée libre.

Contact : Fabienne Jeandel 03 83 63 69 73 et Pierre Dufour 03 83 96 55 71.

■ SAMEDI 12 OCTOBRE

● L'amicale des Haut-Marnais de Meurthe-et-Moselle organise une **rencontre de belote et tarot** ouverte à tous au CILM, 23 rue de la Meuse. Les participants peuvent s'inscrire sur place à partir de 13h30 et les jeux débutent à 14h. Chaque participant recevra un lot. Contact : Michel Hislen, 13 rue de la Seille 03 83 97 31 18.

● La salle du parc de la mairie accueillera la **Bourse aux plantes d'automne** de 14h à 17h (voir article p1).

■ MARDI 15 OCTOBRE

Le Comité des Fêtes de Champ le Bœuf organise un **thé dansant** à la salle des banquets du CILM de 14h à 18h. L'orchestre de Gérard Quenel animera l'après-midi. Entrée : 5€. Contact : Michel Hislen, 13 rue de la Seille, 03 83 97 31 18.

■ JEUDI 17 OCTOBRE

L'association ESAF 54 vous invite à partager gratuitement le **petit déjeuner solidaire** organisé sur le thème "Parents face à la drogue" avec la participation de l'association Odyssee et du docteur Geneviève Arnaud de 8h45 à 10h. Ce moment d'échange, de dialogue et d'écoute entre les habitants et les partenaires locaux se déroulera dans les locaux de l'association, 15 rue de la Seille. Contact : Rahim Faiq, 03 83 97 03 16, mail : esaf54@wanadoo.fr, site : www.toutnancy.com/esaf54.

■ DIMANCHE 20 OCTOBRE

Les bénévoles du Centre organisent un **repas dansant** à la salle du parc ru Charcot de 12h à 19h. Entrée : 18,30€ repas compris. Réservation : Liliane Laage 03 83 36 76 14 ou service Jeunesse Animation Sport 03 83 37 01 67.

■ MARDI 22 OCTOBRE

Les membres de l'amicale des retraités Solvay participent à un **repas dansant** à Dombasle. Départ rue Solvay, devant le complexe à 11h15. Prix : 23€ Solvay, 26€ non-Solvay. Renseignez-vous chaque après-midi à la salle de la rue de la Justice. Contact : Gilberte Husson 03 83 32 18 48 ou Claude Bartelmann 03 83 35 04 38.

■ SAMEDI 26 OCTOBRE

La ville de Maxéville invite les anciens à l'**Après-midi Récréative** qu'elle organise à partir de 14h30 à Notre Dame de Bon Repos (voir article p3).

■ DIMANCHE 27 OCTOBRE

Le club aquariophile de Champ le Bœuf organise sa traditionnelle **bourse aux poissons et plantes d'aquarium** au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, 23 rue de la Meuse à partir de 14h. Cette manifestation sera l'une des plus grandes bourses aux poissons de l'Est de la France et rassemblera des éleveurs amateurs de Lorraine, du Luxembourg et de Belgique. Les 70 aquariums de 100 litres accueilleront des milliers de poissons : cichlidés africains en provenance des lacs Malawi, Victoria et Tanganyika ; gouramis et autres poissons combattants venus d'Asie ; guppies, platies et xyphos d'Amérique du Sud ainsi que de nombreux scalaires et discus de diverses variétés nageront dans les bacs.

● A 14h : conférence sur les poissons conchilicoles par Eric Schmitt

● A 15h : ouverture de la bourse
Vous pourrez participer à une tombola et vous restaurer sur place. L'entrée est gratuite.

Contact et réservations : Olivier Pivel, 03 83 98 06 98 ou 06 82 28 81 38.

■ SAMEDI 2 NOVEMBRE

La Flam Maxévilloise vous propose de participer à la **grande nuit "Halloween"** qu'elle organise de 19h à 2h du matin à la salle des banquets du CILM, 23 rue de la Meuse. L'apéritif sera suivi d'un buffet dansant ouvert jusqu'à la fin de cette grande nuit qui se déroulera dans le décor d'un château hanté. Il est donc conseillé de venir déguiser. Tarif unique : 15€ par personne, boissons non comprises. Les places étant limitées, la réservation sera indispensable. Les inscriptions se font sur papier libre en mentionnant vos nom, adresse et le nombre de place que vous souhaitez. Joignez votre règlement à l'intention de l'association Nancy Flam, 12 rue du Rabodeau 54320 Maxéville. Daniel Marbach 03 83 96 47 19.

➤ Le mois dernier

■ CÉRÉMONIE DARNYS



C'est au pied du monument Darnys, Maxévillois maquisard durant la dernière guerre, que s'est déroulée le 16 septembre dernier, la commémoration du cinquante huitième anniversaire de la libération de Maxéville.

■ REPAS MADINE



Le 7 septembre dernier, l'amicale du Hameau de la Madine organisait son traditionnel repas annuel. Dans une ambiance amicale et conviviale, amis et voisins se sont retrouvés pour déguster saucisses, poulet et autres mets concoctés par les petits mitrons.

■ INAUGURATION DE LA SALLE HENRI ET RENÉ LECLERC



Le 7 septembre dernier, en présence de quelques dizaines de passionnées, d'auteurs et d'élus, s'est déroulée dans le parc de la mairie, l'inauguration du local "René et Henri Leclerc" et l'installation de la revue "Galaxies" et des éditions "Imaginaires sans frontières". Cette mise à disposition marque une nouvelle étape dans les partenariats déjà engagés avec le CNRS, l'IUFM, Matéria Prima et Amnésia afin de multiplier les manifestations autour de la science et de science fiction et de participer à la construction du projet de médiathèque thématique que la municipalité continue de développer.

Activités sportives

RUNS AUTOMOBILES : Association Sportive Automobile

Pour la seconde année consécutive, l'ASA vous invite à assister à la

Finale de la coupe de France des Runs les 12 et 13 octobre sur le parking du Zénith
Les courses, organisées avec le concours de la Ville de Maxéville, se dérouleront :



- Le samedi 12 octobre de 15h à 23h
 - Le dimanche 13 octobre de 8h à 18h
- Contact : A.S.A Hugues Ostermann - BP 204 54004 Nancy Cedex - 03 83 51 34 48, 03 83 26 75 22 ou 06 72 71 61 28

FOOTBALL

1 - AS Champ le Bœuf

Matches se déroulant au complexe sportif Léo Lagrange :

- **12 octobre après-midi :**
13 ans - Grand Couronné 1
15 ans - Chanteheux
- **13 octobre :**
les 18 ans vont jouer contre Pulnoy
les seniors 2 vont jouer contre CO Blénod Pont à Mousson 1
- **19 octobre :**
les 13 ans vont à l'ASPTT1
les 15 ans vont jouer contre Pulnoy 1
- **20 octobre :**
18 ans - Tomblaine 1
les seniors 2 vont jouer contre Bouxières aux Dames 3
- **27 octobre :**
les seniors 1 vont jouer contre Villey Saint Etienne 2
les seniors 2 - Dieulouard 2

Passionnés de football, sachez que l'AS Champ le Bœuf recrute encore des joueurs dans les catégories débutants, poussins et 13 ans ainsi que des arbitres ou candidats à l'arbitrage. Contact : Christian Schwartz - 6 rue de la Chiers, 03 83 97 70 73.

2 - Racing Club de Maxéville

Les matchs joués à Maxéville se déroulent au stade Laurent Luzzi

- **12 octobre :** Les membres se déplacent au stade de France pour assister à la rencontre France-

Slovanie comptant pour les qualifications de la coupe d'Europe.

- **13 octobre :** Maxéville joue à Tomblaine à 10h contre les seniors 2
Maxéville 1 - Tomblaine 2 à 15h
- **20 octobre :** Maxéville 2 - Ludres 3 à 10h
Maxéville 1 joue à Montauville à 15h
- **27 octobre :** Maxéville 2 joue à Foug à 10h
Maxéville 1 - Atton à 15h

Les rencontres des catégories débutants et jeunes se déroulent au stade Luzzi le samedi après - midi. Sachez que le club est à la recherche de jeunes joueurs âges de 6 à 13 ans. Contact : Robert Salzard. 03 83 38 23 45.

HANDBALL : Association Sportive Maxévilloise

- **12 octobre :** seniors 1 - Thierville à 20h30 au complexe sportif Marie Marvingt. Entrée gratuite. Venez nombreux encourager notre équipe qui évolue désormais en Honneur Régional ! Pour renforcer ses effectifs, sachez que l'ASM recherche des joueurs masculins et féminins nés en 89, 90, 91 et 92. Contact : Béatrice Faivre 03 83 27 66 88.

VOLLEY BALL : Punch Nancy Maxéville Malzéville volley ball

Ces rencontres se déroulent au complexe sportif Marie Marvingt :

- **6 octobre :** Punch - Amiens à 15h
 - **27 octobre :** Punch - Plessis-Robinson à 15h
- Contact : bureau des sports - 42, rue de Phalsbourg à Nancy - 03 83 90 36 23 et Nicolas Bergé 06 64 51 25 55

Le Chardon lorrain

Le parking du Zénith a accueilli les 7 et 8 septembre dernier les différentes courses du Chardon Lorrain.

MESSAGES DES ASSOCIATIONS



Association Arc en Ciel

Profitez d'un cadre agréable et reposant pour pratiquer relaxation, do-in, yoga et tai chi dans nos locaux situés 4 rue Lafayette. Nos activités, accessibles à tous ont repris courant septembre. A bientôt

Club des Gais lurons

Nos membres ont particulièrement apprécié que le club soit resté ouvert durant tout l'été : une vingtaine de personnes a ainsi eu la possibilité de se retrouver pour passer un moment de détente et de jeu au lieu, bien souvent, de se retrouver seules.



Cette initiative sera donc poursuivie dans les années à venir... pour leur plus grand plaisir. Les plus de 50 ans sont cordialement invités à nous rejoindre au 5 rue du général Leclerc le mardi et le vendredi après-midi. Contact : Georgette Talfumier - 03 83 35 11 00.

101.5 : notre radio locale

A partir du jeudi 3 octobre, radio Graffiti reprend son émission " forum des associations " chaque jeudi de 18h30 à 19h30. Si vous souhaitez participer à cette émission, communiquer sur les activités de votre association par son intermédiaire n'hésitez pas à joindre la radio une dizaine de jours avant la date qui vous conviendrait. Contact : Christiane Blanc BP 3624 54016 Nancy Cedex 7 - 03 83 96 61 62, 03 83 90 11 71, 06 72 38 16 88 site : www.radiograffiti.fr

Foyer de l'Amitié

Nous envisageons d'organiser une visite de Paris au mois de décembre. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations lors de nos permanences au CILM le mardi et vendredi de 14h à 17h

Esaf 54

Nous informons les personnes désireuses de suivre une formation BAFA sur le thème " l'Interculturel et les Solidarités " que notre association organise une formation de base à Oujda au Maroc du 25 octobre au 1er novembre prochain dans le cadre d'un projet d'échange et de solidarité. Contact : Anne-Bénédicte Marchal et Rahim Faiq - 03 83 97 03 16 ; mail : esaf54@wanadoo.fr ; site : www.toutnancy.com/esaf54

ANIMATIONS JEUNES

Après le succès des vacances de cet été, les jeunes et les animateurs Jas préparent les vacances de Toussaint : le programme en sera dévoilé lors d'une soirée familiale, organisée le **vendredi 18 octobre**, à 18h30, au complexe sportif Marie Marvingt : au cours de cette rencontre, les jeunes présenteront à leur famille, à leurs invités et aux élus un petit film vidéo sur les activités de juillet et août dernier ; on y découvrira aussi " Le Petit Rusé ", guide réalisé par un groupe de jeunes, où l'on trouvera toutes les informations utiles à la pratique des activités de loisirs sur Maxéville et la région : il est disponible en mairie, dans les complexes sportifs, et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.maxenet.net/lepetitrusé>. Cette soirée se terminera par un verre de l'amitié. Pour toute information sur les activités des Jeunes de 12 à 17 ans, n'hésitez pas à appeler les animateurs du service JAS au 03 83 37 96 53.

■ CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET MERCREDIS EDUCATIFS

Le dossier du mois du PIM de septembre traitait des aides apportées par la Ville aux familles maxévilloises dans le cadre des Centres de Loisirs Sans Hébergement et mercredis éducatifs et mettait l'accent sur les changements intervenus au 1er septembre. Depuis cette date, afin de simplifier vos démarches, vous pouvez procéder **à la fois** aux inscriptions de vos enfants aux CLSH et mercredis éducatifs et aux règlements des frais correspondants : à l'hôtel de Ville ou en mairie annexe du CILM.

Pour les mercredis éducatifs :

- Les fréquentations se font par journée complète ou demi journée.
- Le tarif forfaitaire (10.20 € par journée complète avec repas et 5.10 € par demi-journée sans repas) tient compte de l'aide financière communale.
- Les inscriptions sont prises à l'hôtel de Ville ou en mairie annexe (mêmes principes que pour les CLSH – voir ci-dessous).
- La facturation est mensuelle à terme échu et le règlement doit se faire à réception de la facture.

Pour assurer la sécurité des enfants (à savoir prévoir l'effectif d'encadrement) ainsi que l'organisation des activités, les inscriptions aux mercredis éducatifs doivent se faire au minimum 2 jours avant la date de la première fréquentation.

Pour les CLSH :

- Les inscriptions se font pour des périodes de 5 jours minimum (sauf aléas du calendrier des vacances scolaires !) avec un règlement préalable des frais correspondants.
- Les participations financières des familles (de 8 € à 10.20 €), basées sur le quotient familial CAF, tiennent compte de l'aide financière communale.
- Compte-tenu du nombre de places disponibles, la priorité est systématiquement donnée aux enfants maxévillois et laxoviens pour les CLSH de Champ le Bœuf; pour ceux du Centre, aux maxévillois, voire aux laxoviens lorsqu'il n'y aura plus de place à Champ le Bœuf. Les enfants d'autres communes ne sont inscrits que "sous réserve des places disponibles".

➤ Calendrier des prochains C.L.S.H. :

- **Vacances de Toussaint :**
du 23 au 31 octobre 2002 inclus.
Inscriptions : **jusqu'au 11 octobre** au plus tard.
- **Vacances d'hiver :**
du 24 février au 7 mars 2003 inclus.
Inscriptions : **jusqu'au 14 février** au plus tard.
- **Vacances de printemps :**
du 24 avril au 2 mai 2003 inclus sauf le 1^{er} mai.
Inscriptions : **jusqu'au 11 avril** au plus tard.
- **Lieux et horaires des inscriptions :**
 - **C.L.S.H de Champ le Bœuf :**
En mairie annexe du CILM – le lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
 - **C.L.S.H du Centre :**
A l'Hôtel de Ville - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

RAPPEL des pièces à fournir à l'inscription :

ALLOCATAIRE CAF	NON - ALLOCATAIRE CAF
Photocopie des bons C.A.F en vigueur	Photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus, si vie maritale, 1 avis par membre du couple.
Photocopie de la dernière notification de prestations	Attestations de droits aux prestations familiales ou, si les prestations sont versées par l'employeur, photocopie du bulletin de salaire de décembre.
POUR TOUS	
Copie du livret de famille	

■ DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE

Vous avez la fibre maternelle et vous aimeriez garder les enfants des autres. Vous souhaitez devenir assistante maternelle, et vous vous interrogez sur cette profession :

Le métier d'assistante maternelle c'est : accueillir à son domicile et de façon régulière, moyennant une rémunération, des enfants de 0 à 6 ans dans une ambiance familiale proche de celle que leur offre leurs parents à des moments où ceux-ci ne peuvent assurer eux-mêmes la garde.

Cette profession est ouverte aux hommes et aux femmes âgés de 18 ans au moins, sur demande d'agrément à formuler au Conseil Général du Département (l'assistante maternelle doit être agréée).

C'est donc s'occuper de l'enfant d'une autre famille, et s'engager à lui donner les soins et l'attention nécessaires à son développement, à son éveil, à son épanouissement, en lien avec les différents lieux d'activités proposés sur la commune (Associations, Centres de Loisirs, ludothèque, écoles).

C'est un métier qui confère un statut et entraîne des obligations légales et des rapports contractuels, tant pour l'assistante maternelle que pour les parents qui deviennent des employeurs.

La profession d'assistante maternelle exige de faire preuve de capacités éducatives et relationnelles.

■ VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE :

Demandez un dossier de "candidature à l'agrément" au service de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) du Conseil Général (48 rue du Sergent Blandan – 54029 – Nancy) ou tous renseignements relatifs à la procédure d'agrément auprès de Madame Buch – Centre P.M.I. – TAMS secteur de Laxou – 80 boulevard Foch à Laxou – 03 83 67 81 70.

A la suite de l'obtention de l'agrément, l'assistante maternelle effectue une formation de 60 heures, et figure sur les listes des "assistantes maternelles agréées" consultables par les parents dans les centres médico-sociaux de la commune, ainsi qu'en mairie.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour enregistrer vos disponibilités si vous êtes déjà assistante maternelle agréée, merci de prendre rendez-vous auprès de Mme Foury - service Petite Enfance - 03 83 32 30 00 - poste 104.

■ HALTE GARDERIE LES CANAILLOUX



Nous invitons nos membres à nous rejoindre lors de l'assemblée extraordinaire qui est organisée le

mardi 1^{er} octobre au CILM à 20h30. Contact : Dominique Cléménçon - 03 83 96 48 47.

Travaux dans la ville

L'installation de **candélabres d'éclairage public** est actuellement en cours dans les rues suivantes : Chemin Côte Leprêtre, impasse Eugène Vallin, impasse du Coulon et dans le passage entre la rue de la Madine et la rue de la Blette.



Eglise St Martin :

- **rénovation de la statue** : Historique : Cette statue, représentation du Sacré Cœur, située auparavant dans la chapelle des Hauts Fourneaux à Maxéville, a été déplacée devant l'Eglise à l'occasion de la destruction des bâtiments desdits Hauts Fourneaux.

La couleur originale rouge bordeaux qu'elle revêt depuis peu est le choix conjugué de l'Abbé Bonnechose, responsable de la Commission Diocésaine d'Arts Sacrés, et du Directeur des Services Techniques de la ville. En effet, il fallait choisir une couleur qui trancherait avec la façade de l'Eglise et qui la rendrait visible de loin.

- **L'entreprise Chrétien procédera à la mise en conformité des cloches.**

L'APAVE (association de vérifications techniques de sécurité, de prévention...) procède actuellement à la vérification électrique obligatoire de tous les bâtiments communaux.

Espaces jeux Marcel Laage et Balance : les services techniques de la ville procèdent à la mise en peinture des jeux qui avaient été tagués dernièrement.

Groupe scolaire Jules Romains :

L'entreprise Solorec procède au remplacement des 2 chaudières et de l'armoire électrique compte tenu de leur ancienneté.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET DECOREES 2001

La municipalité a invité les lauréats du concours 2001 des maisons fleuries et décorées à participer à un voyage en Allemagne. Ainsi, le 15 septembre dernier sous un soleil radieux, près de 80 maxévillois, accompagnés d'Anne Lodolo, Isabelle Siméon et Serge El Founi, adjoints au maire, ont visité les boucles de la Sarre, la ville médiévale de Saarbouerg et son château. Certains ont goûté pour la première fois aux sensations du téléphérique avant le déjeuner et tous ont ensuite navigué pendant deux heures sur le fleuve jusqu'à Metlach. Cette escapade s'est achevée par la visite d'un site panoramique. Un grand merci aux maxévillois qui embellissent chaque jour notre ville et à l'année prochaine pour un nouveau voyage !



Ce mois ci au jardin et au balcon



Question au jardinier

Des bulbes en bonne santé :

Plus il est gros, plus il sera florifère et plus les fleurs seront grandes. La plupart des bulbes de printemps sont calibrés par leur circonférence. Achetez vos bulbes le plus tôt possible en saison : dès la fin septembre pour les narcisses et les crocus, courant octobre pour les tulipes. Ils doivent être souples sous les doigts : délaissiez tous les bulbes ridés et racornis, rejetez ceux avec les traces de moisissure ou de pourriture.

Secrets de bulbes forcés :

Une envie soudaine d'avancer le printemps ?

Plantez bulbes de narcisses, de tulipes ou d'iris de Hollande... pour les forcer à fleurir très tôt !

● **Secret n° 1** : pour une belle masse de fleurs, placez les bulbes dans votre pot presque à touche-touche. Recouvrez toute la surface de terre, comblez les vides avec du terreau.

● **Secret n° 2** : le terreau n'est qu'un support : les bulbes contiennent tout ce qu'il leur faut pour bien fleurir. Dans les récipients transparents, remplacez le terreau peu esthétique par des graviers, du sable, ou des coquillages.

● **Secret n° 3** : une fois la plantation terminée, arrosez abondamment et maintenez humide tout le temps du forçage. Placez au froid (5 à 6 degrés celcius) et à l'obscurité pendant 5 à 6 semaines puis, lorsque les bourgeons pointent, dans une pièce éclairée, à 12-15 degrés. Enfin, placez au salon, quand le bouton est bien visible.

C'EST LE MOMENT DE :

- rentrer les plantes d'intérieur sorties cet été
- planter des choux décoratifs, des bruyères et chrysanthèmes aux abords de la maison ou sur votre fenêtre
- terminer la plantation de fleurs bisannuelles au jardin et au balcon (pâquerettes, pensées, primevères, giroflées...)
- continuer les plantations de tulipes, narcisses, muscaris...
- rentrer au plus vite les belles méditerranéennes (laurier rose, fuchsias...) en bac dans une véranda non chauffée ou au garage
- terminer l'arrachage des dahlias et des glaïeuls
- poursuivre les récoltes de pommes et de poires
- terminer la plantation des fraisiers
- surveiller les mauvaises herbes dans les allées et ne pas hésiter à traiter avec un désherbant total
- scarifier les pelouses afin d'éliminer les mousses

" Vent d'octobre est la mort des feuilles "

Bourse aux plantes

le samedi 12 octobre de 14 h à 17 h
salle du parc rue Charcot

et conférence de 14 h 30 à 16 h par Monsieur Fontaine des Jardiniers de France sur les thèmes suivants : le fraisier et les bulbes de printemps

Journées "portes ouvertes" les samedi 5 et dimanche 6 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h des serres de la ville de Nancy, boulevard Lobau. Au programme :

Les légumes oubliés, des panneaux conseils sur les plantations d'automne (bulbes, arbustes...)

Aidez-nous à améliorer votre environnement

Chaque mois, des permanences sont tenues par les adjoints dans les différents quartiers. Elles sont pour vous, l'occasion de nous faire-part de vos remarques ou suggestions concernant votre environnement : propreté, entretien des voiries, éclairages, espaces verts... Les services techniques municipaux sont également à votre

disposition – Tél : 03 83 36 49 48.

Vous pouvez aussi renvoyer le coupon ci-dessous. Des coupons similaires sont disponibles en mairie centrale, à l'annexe de Champ le Bœuf, ainsi que sur notre site : www.mairie-maxeville.fr

Attention, les coupons anonymes ne seront pas pris en compte

AIDEZ-NOUS A AMELIORER VOTRE ENVIRONNEMENT

Mairie de Maxéville

Coupon à renvoyer ou déposer en mairie, 14 rue du 15 septembre 1944 ; en mairie annexe au CILM, 23 rue de la Meuse.

Madame, Monsieur

Adresse.....

Téléphone (facultatif) Fait part des remarques suivantes :

Date et signature